Cours de Gardiens Avertis

❗ Ce message s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 15 ans ❗

Comme tu le sais peut-être, il n'y aura pas de camps de jour dans la région cet été. Les parents qui travaillent devront trouver des alternatives pour faire garder leurs enfants, dont les jeunes gardiens à la maison. Il y aura donc probablement du travail pour toi !

Afin d'être bien outillé pour garder des enfants, la municipalité de Chénéville aimerait offrir à ses citoyens adolescents la chance de suivre le cours de «Gardiens avertis» gratuitement. Pour les jeunes des autres municipalités, le coût est de 50$ (mais certaines municipalités vont payer les cours de leurs citoyens aussi: il faut simplement contacter la vôtre).

Ce cours t'enseignera ce qu'il faut savoir lorsqu'on garde des enfants, t'apprendra des techniques de premiers soins et te donnera même des trucs pour te trouver du travail!

La date de la formation est le dimanche 5 juillet prochain et elle aura lieu à St-André-Avellin. Il te faudra un masque, un lunch et une poupée (pour pratiquer les premiers soins).

Ça t'intéresse? Communique avec nous pour donner ton nom. Tu peux nous appeler au 819 428-3583, poste 1201 ou par courriel reception@ville-cheneville.com . Date limite d'inscription: vendredi 26 juin 2020.

Nous t'invitons à partager l'information avec tes amis!

www.ville.cheneville.qc.ca

Municipalité de Chénéville
63, rue de l'Hôtel-de-Ville,
Chénéville (Québec) J0V 1E0

Courriel : reception@ville-cheneville.com
819 428-3583, poste 1201

Juin 2020

Petit journal Chénéville

La Municipalité de Chénéville, une qualité de vie!

Eau de l'aqueduc

MESSAGE IMPORTANT AUX CITOYENS DESSERVIS PAR L'AQUEDUC DE CHÉNÉVILLE

Des quantités records d'eau ont été consommées lors de la dernière fin de semaine! Nous sommes vraiment près d'en venir à des interdictions d'arroser vos pelouses, de remplir vos piscines, de laver vos voitures, entrées d'autos, murs extérieurs des bâtiments, etc. Les prochains jours seront critiques: la consommation d'eau doit être réduite, sinon il y aura des interdictions en vigueur!

Nous demandons aujourd'hui votre précieuse collaboration: réduisez au maximum votre consommation d'eau. Ça signifie faire tout ce qui est en votre pouvoir pour diminuer l'eau que vous prenez. Voici quelques exemples de gestes concrets:

-N'arroser que ce qui est nécessaire (jardin, plates-bandes, fleurs), donc PAS les pelouses! Le gazon est déjà jauni de toute façon!

-Attendre pour laver la voiture, la maison et les articles extérieurs. Et l'entrée, en asphalte ou en pavé, la balayer si l'on veut qu'elle soit propre!

-Utiliser un pistolet d'arrosage, des arrosoirs ou des dispositifs permettant d'arroser des endroits ciblés au lieu du simple boyau. En plus de minuter ou raccourcir le plus possible le temps d'arrosage.

Merci de partager l'information et de faire votre part!

Rapport du maire

Discours prononcé le lundi 1er juin 2020 lors de la séance régulière du conseil

Bonjour à toutes et à tous. Voici, en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le rapport du maire.

L'année 2019 a permis plusieurs réalisations telles que :

- La célébration du 20e anniversaire de l'*Expo d'autos* avec plus de 140 voitures exposées
- La tenue du 2ème *Souper festif du maire*, auquel plus de 180 personnes ont assisté
- L'accueil de l'exposition extérieure *Recycl'art Gatineau en région*
- L'installation d'une borne sèche sur le rang 7, de concert avec la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, ce qui fait que tous les secteurs de notre municipalité sont bien couverts au niveau du Schéma de risque incendie
- La poursuite de l'étude pour la faisabilité du projet d'implantation des égouts
- Le rafraîchissement des poteaux de noms de rues
- Des travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc et nettoyage des bassins
- Le lancement des politiques Familiale et Municipalité amie des aînés (MADA), en même temps que la célébration de la Fête nationale, de concert avec la Fabrique de la Paroisse St-Félix de Valois
- L'installation d'une plate-forme élévatrice permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle Danny-Legault (gymnase)
- L'adhésion à Telmatik, un service d'alerte municipale gratuit pour les citoyens

telmatik
Service gratuit d'alerte municipale
message texte | courriel | messagerie vocale

Service PRÊTS À EMPORTER sur RENDEZ-VOUS

MODE D'EMPLOI

RETOURS ET EMPRUNTS DE VOS DOCUMENTS

C'est un service qui ne prend pas de risque avec votre santé ni celle des autres ! Le comité de la biblio est attentif à appliquer toutes les précautions sanitaires, car malgré le déconfinement, le virus circule toujours.

Que puis-je emprunter ?
Le nombre de documents par usager est de **10** items (imprimés (livres, revues) et audiovisuels) pour trois semaines.

Pour qui ?
Les abonnés de la bibliothèque ainsi que toute personne souhaitant s'inscrire.
Si vous désirez vous inscrire ou renouveler votre abonnement, vous pouvez le faire en ligne au www.reseaubiblioutaouais.qc.ca/fr/m-abonner.

Comment choisir ?
Pour faire votre choix :
-consultez notre **catalogue en ligne** au www.reseaubiblioutaouais.qc.ca/fr/catalogue-en-ligne.
Lors de vos recherches, assurez-vous de bien sélectionner votre bibliothèque municipale.
- ou communiquez avec le personnel de la bibliothèque au 819 428-3583, poste 1255.

POUR COMMANDER
Deux (2) possibilités :

PAR COURRIEL !

biblio@ville-cheneville.com

Envoyez-nous la sélection des titres que vous souhaitez emprunter par courriel ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone. Nous communiquerons avec vous par la suite pour cibler un rendez-vous pour venir chercher les documents. Les documents sont « pré-prêtés » sur votre carte d'usager.

TÉLÉPHONEZ-NOUS !

819 428-3583, poste 1255

Vous pouvez nous appeler également afin que nous puissions préparer ensemble votre commande et nous ciblerons un rendez-vous pour venir chercher les documents. Les documents sont « pré-prêtés » sur votre carte d'usager.

Vous êtes invités à laisser un message sur le répondeur : il nous fera plaisir de retourner votre appel dès que possible!

LE PORT DU MASQUE EST RECOMMANDÉ

VENIR CHERCHER SA COMMANDE...

Le « prêts à emporter » est disponible sur rendez-vous seulement.

L'accès est limité à une personne à la fois dans le rez-de-chaussé du Centre St-Félix-de-Valois.

... ET DÉPOSER SES RETOURS

Dans la chute à livres à l'extérieur (en tout temps) ou lorsque vous viendrez à votre rendez-vous pour chercher vos livres, une table sera à votre disposition pour que vous déposiez directement vos documents en retour. Si vous voyez que les documents que vous avez rendus sont encore sur vos comptes lecteurs, ne vous inquiétez pas! Nous les isolons pendant au moins 72 h. Après leur quarantaine, nous les remettrons en circulation. Ils disparaîtront donc de vos comptes.

BIBLIOTHÈQUE DE Chénéville /Lac-Simon
77, rue de l'Hôtel-de-Ville, Chénéville (Qc) J0V 1E0
Téléphone : *819 428-3583, poste 1255*
En fonction des évolutions de la pandémie et des décisions gouvernementales, ce service peut évoluer.

Règlementation canine

Une nouvelle loi provinciale est entrée en vigueur le 3 mars dernier

Il s'agit de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. Cette loi n'édicte pas seulement des règles pour les chiens dangereux, elle contient également des normes s'appliquant à tous les chiens.

Entre autres, elle mentionne que le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale. Le propriétaire ou gardien d'un chien doit acquitter les frais annuels d'enregistrement fixés par la municipalité locale, lesquels sont de **20$** pour Chénéville. La municipalité remet alors au propriétaire ou gardien d'un chien enregistré une médaille comportant le numéro d'enregistrement du chien.

Un chien doit porter la médaille remise par la municipalité afin d'être identifiable en tout temps.

Contactez-nous pour enregistrer votre chien et obtenir votre médaille.

Permis et certificats

Beaucoup de gens en confinement profitent de cette pause pour planifier des travaux de rénovation. Nous vous rappelons qu'il est important de communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vérifier que ce que vous projetez faire soit conforme aux règlements municipaux.

Même s'il n'est possible d'accéder à nos bureaux que sur rendez-vous seulement, les employés sont présents pour répondre à vos questions par téléphone ou par courriel. Et les règlements continuent de s'appliquer!

Le formulaire de demande de permis est disponible sur notre site internet dans la section «Urbanisme et environnement».

Vous pouvez contacter monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, au 819 428-3583, poste 1205 ou au urbanisme@ville-cheneville.com

Je profite de l'occasion pour vous annoncer quelques projets déjà réalisés ou à réaliser pour l'année 2020 tels que :

- La finalité du tri et classification des archives
- L'installation de deux radars pédagogiques pour sensibiliser les automobilistes à leur vitesse dans le village
- La tenue de l'activité *Coupe Papineau*, à laquelle 8 équipes venant de villages de toute la MRC ont participé
- La nomination du Parc Do-Ré-MI en l'honneur de madame Yvonne Patrice
- La finalisation des travaux des sentiers et de la montagne de glisse
- L'installation d'un monte-charge sur le camion F150 afin d'assurer la sécurité de nos travailleurs

L'année 2019 s'est terminée avec un surplus de 154 352 $, le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 s'élevait à 300 346 $, et le surplus affecté s'élevait à 168 793 $. Les revenus ont été de 1 979 971$ alors que les prévisions budgétaires étaient de 1 787 798 $.

Finalement, je veux profiter de cette occasion pour souhaiter à tous en mon nom, au nom des conseillers, conseillères et au nom de nos employés (es), un très bel été et de belles vacances estivales malgré la situation de pandémie actuelle. Je profite de cette tribune pour vous rappeler de bien respecter les directives sanitaires émises par le gouvernement du Québec. N'oubliez pas que les employés de la municipalité sont disponibles pour répondre à vos interrogations, que ce soit par téléphone ou par courriel. C'est tous ensemble que nous allons nous sortir de cette crise!

Prenez bien soin de vous!

Gilles Tremblay
Maire de la municipalité de Chénéville

Gros rebuts et écocentre

La collecte porte-à-porte de gros rebuts a lieu 3 fois cette année. Cette collecte a pour but de permettre aux citoyens qui n'ont pas les moyens d'aller eux-mêmes porter leurs items à l'écocentre de se débarrasser de leurs gros rebuts. Donc, si c'est possible, nous vous suggérons d'aller vous-mêmes porter vos gros rebuts à l'écocentre.

Nous avons constaté lors des dernières collectes que beaucoup d'objets auraient pu être réutilisés. Lorsque vous les apportez à l'écocentre, vos meubles, électroménagers et autres items sont triés. Seulement une infime partie de ce qui est reçu à l'écocentre peut être revalorisé/recyclé: métaux, résidus domestiques dangereux (pile, peinture, électroniques), pneus, branches. Les meubles et objets saisonniers terminent leur vie dans un conteneur, lequel ira à l'enfouissement. Cela représente d'énormes coûts pour la municipalité et par ricochet sur vos taxes, pour vous, citoyens. Donc, si vous avez un sofa, des jouets, un bureau ou tout autre article encore en bon état et qui pourraient servir à d'autres personnes, nous vous invitons fortement à les vendre ou les donner. Avec internet et les médias sociaux, plusieurs moyens s'offrent à vous. Nous vous recommandons toutefois de respecter les mesures d'hygiène pour éviter la propagation de la COVID-19.

<u>Rappel des matières acceptées à l'écocentre:</u>

MATÉRIAUX ACCEPTÉS

- Les matériaux de construction et de rénovation (ex. : bois, gypse, couvre-plancher, douche, bain, évier, toilette, céramique, tuyaux, isolant, …)
- Meubles (sofa, table, chaise, matelas, …)
- Les résidus domestiques dangereux (peinture, piles, tubes néons, cellulaires, …)
- Les appareils électriques et électroniques, métaux et électroménagers (ex. : BBQ, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, climatiseur, télévision, ordinateur, …)
- Les pneus usés, sans les jantes
- Brindilles et branches (moins de 4 pouces de diamètre), arbre de Noël

Aide financière garde estivale

Comme vous le savez probablement, il n'y aura pas de camps de jour dans la région cet été. Ici, à Chénéville, il n'y a plus de camp de jour depuis quelques années déjà, mais le conseil municipal prévoit un montant à son budget afin d'aider ses citoyens à défrayer les coûts supplémentaires pour envoyer leurs enfants dans des camps de jour de municipalités environnantes.

Puisque cette année les parents devront s'organiser sans les camps de jour, le conseil a décidé d'utiliser le montant budgété pour aider tout de même les familles chénévilloises. Si vous travaillez et avez trouvé des alternatives pour faire garder vos enfants cet été, nous aimerions que vous communiquiez avec nous. Une fois que nous aurons compilé le nombre de personnes qui ont besoin de l'aide financière, il sera décidé du montant de celle-ci.

Vous pouvez nous téléphoner au 819 428-3583, poste 1201 (laissez un message si on ne vous répond pas) ou nous écrire au reception@ville-cheneville.com . Nous aurons besoin de vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel, noms et dates de naissance des enfants et l'alternative que vous avez trouvée).

Activités été 2020

En raison de la pandémie de coronavirus, toutes les activités estivales sont annulées: le pique-nique de la Fête nationale, l'Exposition d'autos de Chénéville, les Déjeuners aux crêpes des Chevaliers de Colomb et le bazar de la Fabrique St-Félix de Valois.

Le conseil vous invite à profiter de l'été de façon sécuritaire, en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Pour les activités, ce n'est que partie remise! Ce sera simplement plus festif en 2021!

Parc municipaux

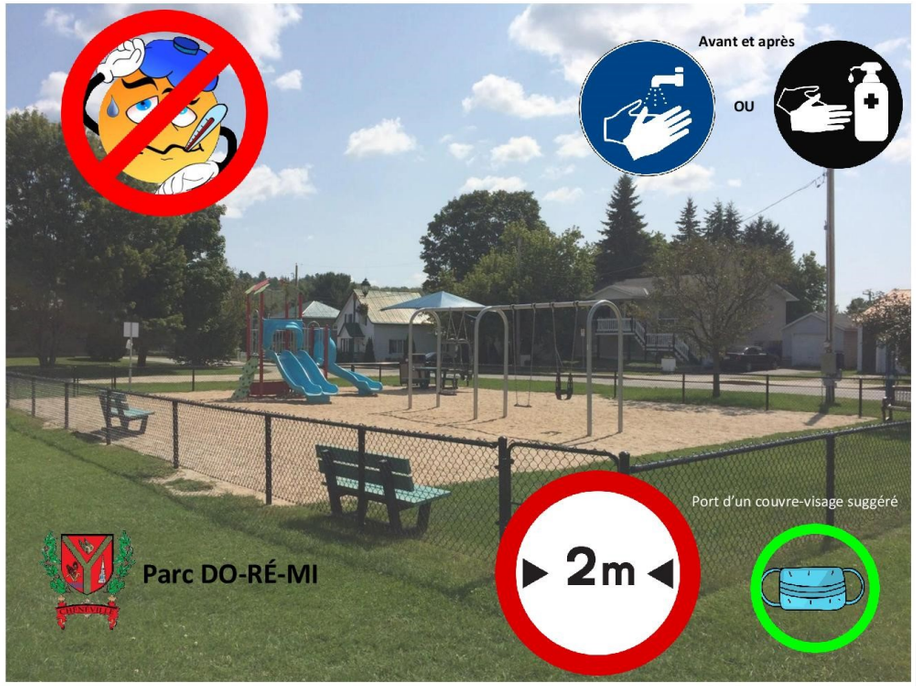

Vous pouvez utiliser les installations du parc Robert-Latour (terrains de soccer, baseball, tennis), mais il est recommandé, pour votre santé et celle des autres, de respecter les consignes sanitaires suivantes :

- Distanciation physique : conserver une distance de deux mètres avec les autres personnes ou, si ce n'est pas possible, porter un couvre-visage
- Lavage des mains avant et après l'activité
- Tousser dans le coude
- Jeter les mouchoirs à la poubelle

IMPORTANT!!! ne pas fréquenter l'équipement en cas de symptômes s'apparentant à ceux du COVID-19.

Merci de votre collaboration!

AUTRES MATIÈRES

•Les médicaments périmés doivent être rapportés chez votre pharmacien.
•Les livres en bon état (sauf encyclopédie) peuvent être déposés à la bibliothèque. Veuillez nous informer au 819-428-3583, poste 1255.
•Les jouets et jeux peuvent être donnés à l'école ou dans les services de garde.
•Les batteries d'auto sont acceptées chez les garagistes et à l'Ultramar de Chénéville.
•Les bombonnes de propane sont acceptées à l'Ultramar de Chénéville.

MATÉRIAUX NON ACCEPTÉS

- Chlore, pesticides, acides et bases.
- Certains matériaux de construction: bardeaux, asphalte, céramique, roches, béton (veuillez apporter ceux-ci dans un centre de recyclage)

L'écocentre est ouvert **du jeudi au lundi de 8h à 16h** (fermé les jours fériés).

123, chemin du Parc, Municipalité de Lac-Simon - Site de l'ancien dépotoir municipal
Téléphone: 819 428-3906, poste 1879

⇨ Prochaines collectes porte-à-porte de gros rebuts:
9 juillet et **15 octobre 2020**

*Veuillez noter que vous devez mettre en bordure du chemin les articles pour les gros rebuts **seulement quelques jours** avant la collecte. Il est interdit de laisser des articles sur le bord du chemin à tout autre moment.*

Les trésors du recyclage

Important!

La friperie est présentement fermée dû à la pandémie. Elle rouvrira au début de juillet. Les dons de vêtements usagés en bon état ne sont pas acceptés pour le moment, mais le seront à la réouverture. Lorsque ce sera le temps, ne pas apporter vos choses à la friperie. S.V.P., les apporter à l'arrière de l'église et ne pas faire de trop gros sacs!

Merci de votre collaboration!

Sécurité nautique

La saison estivale étant maintenant à nos portes, de nombreux plaisanciers sont prêts à utiliser leurs embarcations et naviguer sur les différents plans d'eau du Québec. Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec, qui voient à la sécurité des plaisanciers, seront à nouveau présents cette saison pour veiller à la sécurité de tous.

Dans le contexte actuel de la Covid-19, en plus d'effectuer vos sorties sur l'eau dans le respect des mesures de préventions recommandées par la Santé publique. https://www.quebec.ca/gouv, vous devez vous assurer d'avoir à bord tout le matériel de sécurité nécessaire prévu par la loi selon le type d'embarcation que vous possédez. Pour avoir la liste complète, consultez le site de la *Loi sur la marine marchande*.

Prêt à prendre la voie navigable? Afin que la pratique de vos activités nautiques s'effectue en toute sécurité, la Sûreté du Québec tient à vous rappeler quelques informations importantes.

Le saviez-vous?

- 75 % des victimes en 2019 ne portaient pas de VFI
- Il y a consommation d'alcool dans 31 % des incidents mortels survenus en 2019
- Sur l'eau, une consommation en vaut 3

(Source : Société de sauvetage)

Vêtement de flottaison individuel (VFI)

Chaque année, le non-port du VFI est le facteur contributif le plus important lors d'événements nautiques mortels. Le capitaine doit transporter un VFI approuvé et de la taille appropriée pour chaque personne à bord de l'embarcation. Le port du VFI est vraiment essentiel et fera assurément une différence en cas d'incident. Il est fortement recommandé de le porter en tout temps.

Économie d'eau

Saviez-vous que ce mois-ci est le Mois de l'eau au Québec? L'édition 2020 fait la promotion des activités liées à la protection de l'eau à l'échelle du Québec et invite les citoyen(ne)s à passer à l'action pour préserver l'eau, notre patrimoine collectif essentiel à la vie.

Pour des trucs et des conseils afin d'économiser l'eau potable, consultez les sites internet suivants:

https://moisdeleau.org/
http://www.cieau.qc.ca/
http://peep.reseau-environnement.com/

Aussi, en faisant une recherche sur internet en tapant par exemple les mots «trucs économie d'eau potable à la maison», vous trouverez plein de sites qui regorgent d'idées!

Merci de contribuer à protéger notre ressource si précieuse !

Paiement de taxes

Afin d'alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en cette période difficile qu'est la pandémie de coronavirus, le conseil municipal a statué par la résolution #2020-04-088 l'annulation des taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour la période du 1er avril au 31 juillet 2020.

Par contre, les paiements de taxes sont encore dus aux dates habituelles, soit le 1er mars, le 1er juin et le 1er septembre. Avec la décision du conseil, si vous éprouvez des difficultés à payer votre paiement à la date due, il n'y aura pas de frais de pénalité qui vous seront chargés.

Site WEB

Vous cherchez une information à propos de la municipalité ?
Consultez notre site internet qui est régulièrement mis à jour.

Vous y trouverez:

⇒ Section *Babillard* pour être au courant des activités
⇒ Formulaire de demande de permis et procuration
⇒ Procès-verbaux et avis publics
⇒ Règlements municipaux
⇒ Formulaire et liste de prix pour les locations de salles
⇒ Éditions du *Petit journal Chénéville*
⇒ Calendrier municipal
⇒ Et beaucoup plus!

www.ville.cheneville.qc.ca

Pour toutes questions ou si vous ne trouvez pas l'information que vous recherchez dans nos différentes publications, n'hésitez pas à communiquer avec nous : il nous fera plaisir de vous répondre!

La municipalité a également sa page Facebook
Municipalité de Chénéville.
Aimez-la ! Suivez-nous !

Bureaux municipaux

Pendant les heures d'ouverture habituelles, les employés sont disponibles pour vous répondre, par téléphone et par courriel. Tous les services continuent, à part les Loisirs (activités, location de salles). Les bureaux municipaux sont ouverts sur rendez-vous seulement. Des mesures sont en place afin de protéger la santé de tous.

N'hésitez donc pas à nous contacter! Il nous fera plaisir de vous répondre, que ce soit pour une demande de permis, un renseignement ou simplement prendre des nouvelles!

Sécurité nautique (suite)

La consommation d'alcool et drogues

Le deuxième facteur contributif aux événements nautiques mortels est la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux. Il faut se rappeler que les effets sont intensifiés avec l'ajout du soleil, les mouvements de l'embarcation et la fatigue. La capacité du capitaine à conduire l'embarcation s'en veut donc conséquemment réduite. Ces comportements vous mettent à risques ainsi que les autres usagers, en plus de vous exposer à des accusations en vertu du Code criminel.

En tout temps, la Sûreté du Québec vous incite à la prudence dans le respect des différentes règles entourant la navigation de plaisance, dont les obligations, en vertu de la *Loi sur la marine marchande* et les recommandations de Transports Canada.

https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm

Contribuons ensemble à ce que tout le monde revienne à quai en toute sûreté.

Le Service des communications et de la prévention de la Sûreté du Québec

www.sq.gouv.qc.ca

Échec au Crime

Le programme *Échec au crime* (connu sous le nom de « Crime Stoppers » ailleurs en Amérique du Nord) est présent dans plus de 1 200 villes dans plusieurs pays.

Ce n'est pas un service de police. Cet organisme sans but lucratif offre la possibilité de signaler des crimes de façon anonyme par téléphone ou par internet.

Échec au crime agit à titre d'intermédiaire entre le public et le corps policier. Pour transmettre des informations concernant un crime, en toute confidentialité:

par téléphone: **1 800 711-1800** ou
par internet : **www.echecaucrime.com**

SOPFEU

Qu'est-ce que la SOPFEU?

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est un organisme privé à but non lucratif du Québec. Sa mission est d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Pour ce faire, elle est chargée de la prévention, de la détection et de l'extinction des incendies de forêt.

Les observations et les prévisions météorologiques sont essentielles au travail de la SOPFEU. Quotidiennement, le service de météorologie recueille et analyse les données horaires des stations météo automatiques du Réseau météorologique coopératif du Québec (RMCQ). Ces renseignements leur confirment de façon précise la situation en forêt. De plus, elles permettent de mesurer les indices servant à évaluer le danger d'incendie à l'échelle provinciale.

Un printemps sec comme celui que nous avons eu est très propice aux incendies de forêt. Il est primordial de respecter les interdictions en vigueur, lesquelles se retrouvent sur le site internet de la SOPFEU, en plus de conseils de sécurité : https://sopfeu.qc.ca/

1 800 463-FEUX

****Une application mobile est disponible afin d'être informés en tout temps.***

En cas de non-respect des interdictions de feux en vigueur, des amendes sont prévues.

Merci de respecter ces consignes!

Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation
2-75, rue Hôtel-de-Ville, Chénéville (Québec) J0V 1E0

https://coopsante.wordpress.com/
coopsantepetitenation@gmail.com
Téléphone : 819-508-2070

DÉPART DE L'INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE

Ce message a pour objet de vous informer que l'infirmière praticienne spécialisée (IPS), Mélanie Letendre a quitté le CISSSO. Son départ de notre Coopérative de santé est effectif le 12 juin 2020. Nous profitons de cette occasion pour la remercier pour son importante contribution à la coopérative au cours des deux dernières années et nous lui souhaitons du succès dans ses nouveaux défis.

Cela dit, nous déployons des efforts considérables auprès du CISSSO et auprès de d'autres instances pour trouver une nouvelle IPS ainsi qu'un médecin. D'ici là, nous sommes reconnaissants de pouvoir bénéficier, de façon temporaire, des services du Dr Mathieu Guilbault et de Dr Marie-Ève Gagnon qui effectueront des consultations médicales téléphonique. Certains patients pourront être rencontrés en personne au besoin. Les patients de Dr Mylène Saint-Louis doivent communiquer avec le secrétariat médical du CLSC Saint-André-Avelin, au 819-983-7341 poste 6310.

Nous vous rappelons que le pharmacien est autorisé à prolonger votre médication habituelle si elle a été prescrite par un médecin.

Comme mentionné auparavant, la Coopérative est toujours ouverte durant la pandémie. Vous pouvez nous joindre par téléphone les lundis, mercredis et jeudis de 8 h à 16 h en communiquant au 819-508-2070. Nous retournons les appels rapidement. Tous les services de soins professionnels sont offerts en s'assurant de la mise en place des mesures sanitaires.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Le Conseil d'administration.
11 juin 2020

Desjardins
Caisse de la Petite-Nation

Papineau
Le Pays de l'Or Vert !